

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : Marie Claude Janelle

<https://www.cadre21.org/membres/32c574a3c2c958a5ac9071f6>

Date d'obtention : 2020-10-15 02:50:47



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Être à l'écoute de la personne qui dénonce.
2. Si la situation apporte des répercussions au milieu scolaire, utiliser la trousse Texto et prendre en charge les premières étapes. Si non, référer la personne plaignante au service de police.
3. Rencontrer la personne qui dénonce (victime, ami, témoin, parent, etc.) et remplir la grille d'évaluation SEXTO.
4. Rencontrer les autres personnes concernées directement par la situation et compléter la grille d'évaluation SEXTO.
5. Établir s'il s'agit d'un geste impulsif ou malveillant.
5. Contacter le service de police.
6. Confisquer le ou les appareils contenant les photos ou les sextos sans en regarder le contenu.
7. Le policier-école rencontre la personne en possession du matériel et la personne qui a produit du matériel individuellement (sensibilisation ou ouverture d'une enquête).
8. L'école met en place les interventions prévues dans son protocole à l'interne.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Peut importe l'intention derrière le geste, il est important de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime et ce , même si elle est consentante.
- Ne jamais prendre connaissance du matériel (photos, sextos) qui est en cause.
- Remplir une fiche d'évaluation avec toutes les personnes impliqués, même les témoins, malgré que l'intervenant croit avoir toutes les informations sur la situations.
- Malgré que la situation est de nature malveillante ou impulsive, il est important d'aviser le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La confiscation du cellulaire.

C'est à ce moment où il est plus difficile d'avoir la collaboration des jeunes. Ils ont du mal à s'en départir, surtout que le délai n'est pas connu. Toutefois, puisque le service de police est impliqué, il demeure plus dissuasif de quitter la rencontre sans laisser le cellulaire à l'intervenant.